



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS - Commune de POMEROLS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JANVIER 2023 A 18H30

L'an deux mille vingt trois, le 10 janvier 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

Présents :

Mrs Laurent DURBAN, Mickael DERRIEUX, Bernard ICHÉ, Jean-Louis LAUX, Franck LERICHE, Gérard ORTIZ, Christian RIBIERO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Ana BAYONA, Céline CAPDIVILA, Angelica LE-GOFF, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI, Marie-Line THIEULES

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 06 décembre 2022 : **Adoption à l'unanimité.**

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le Budget Général
- 2- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le Budget du CCAS :
- 3- Budget du CCAS : Décision modificative N°1
- 4- Demandes de subventions :
 - Aménagement de plateaux traversant à la Sablède : demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police
 - Système de vidéosurveillances : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
 - Rénovation thermique des bâtiments communaux : demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL
 - Restauration des archives de la commune : demande de subventions auprès des archives Départementales et de la DRAC
- 5- Octroi de la garantie à certains créanciers de l'agence France Locale pour l'année 2023

1- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le Budget Général

Le comptable public de la SGC de Sète, en date du 6 décembre 2022 nous a informé des produits irrécouvrables sur les exercices antérieurs dont le montant global s'élève à la somme de 188.72 €. Ces sommes sont des créances datant de 2013/2014. Plusieurs relances ont été faites. Elles correspondent à des tickets de cantines non réglés.

Ce montant regroupe 3 créances prises en charge par la Trésorerie depuis plus de deux ans et non recouverts. Il est proposé de les annuler et de les passer en admission non-valeur.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

2- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le Budget du CCAS :

Le comptable public de la SGC de Sète, en date du 6 décembre 2022 nous a informé d'un produit irrécouvrable sur un exercice antérieur dont le montant global s'élève à la somme de 422.98 €. Toutes les procédures ont été enclenchées sans aucun retour favorable. Cette somme doit correspondre à une somme non restituée prêtée à une famille dans le besoin en 2011. Il est proposé de l'annuler et de le passer en admission non-valeur.

Mme Nelly SORLI prend la parole et précise : « C'était sous l'ancienne équipe »

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

3- Budget du CCAS : Décision modificative N°1

L'admission en non-valeur d'un produit irrécouvrable est inscrite sur le budget au compte 6541. Le Budget primitif ne prévoit pas de somme sur ce compte. Il est donc proposé aux membres du conseil de procéder à un virement de crédit au compte 65 de 422.98 €. (Ecriture comptable).

Mme Nelly SORLI dit : « On prévoit donc cette ligne »

M. le Maire lui répond : « Cette somme est non perçue, nous devons donc l'enlever sur l'exercice 2022 »

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité.**

4- Demandes de subventions :

a) Aménagement de plateaux traversant à la Sablède : demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police

Un accident a eu lieu cet été à l'intersection de la rue des Tulipes. Nous avons demandé une étude auprès de la CAHM pour permettre aux véhicules de ralentir et rendre moins accidentogène cette zone. Un plateau traversant est proposé « la Place des pins », « Rue des Tulipes » et « chemin de la Sablède ». Le montant du 1^{er} prévisionnel est de 56 000 € HT. M. le Maire propose que la commune demande des subventions. Dès que nous aurons une réponse, nous engagerons les travaux avec le Marché à Bon de commande

b) Système de vidéosurveillance : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

M. le Maire propose que nous sollicitions l'état pour le renouvellement du parc de vidéosurveillance. Estimation du coût : 36 000 €

c) Rénovation thermique des bâtiments communaux : demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)

Cette demande de subventions concerne le renouvellement de la chaudière, le changement des fenêtres au foyer rural et aux anciennes écoles. Estimation du coût : 80 000 € sur lequel nous allons demander les subventions. Selon le montant obtenu, nous effectuerons un phasage des travaux à prévoir.

d) Restauration des archives de la commune : demande de subventions auprès des archives Départementales et de la DRAC.

La commune a l'obligation de restaurer ses archives municipales. L'an passé nous avons voté un budget de 5 000 €.

M. Claude STEKELOROM précise : « Cinq livres ont été envoyés à restaurer pour un coût d'un peu moins de 3 000 € »

M. le Maire fait procéder au vote de ces demandes de subvention : **adoption à l'unanimité.**

5- Octroi de la garantie à certains créanciers de l'agence France Locale pour l'année 2023

Comme chaque année, il sera demandé au conseil Municipal de prendre une délibération cadre qui n'octroie pas de garantie mais qui permet à Mr le Maire, en cas de contractualisation d'un crédit avec l'Agence France Locale de garantir l'emprunt.

M. le Maire fait procéder au vote de ces demandes de subvention : **adoption à l'unanimité.**

Questions diverses :

- **Demande pour un Food truck le mercredi : A réfléchir**
- **Pôle médical :** Les professionnels de santé vont s'installer rapidement : les derniers essais des ascenseurs sont en cours
- **Pour information, M le Maire a reçu la nouvelle pharmacienne :** Elle va réfléchir si elle peut rejoindre le pôle médical, elle va chiffrer le coût de son déménagement et selon sa réponse, M. le Maire contactera la parapharmacie pour lui expliquer

La séance est levée à 18h40

Céline CAPDIVILA
Secrétaire de séance.

